

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle. Item](#)[\[note de travail préparatoire, sans doute pour La société punitive\]](#)

[note de travail préparatoire, sans doute pour La société punitive]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0592

SourceBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Pour mesurer l'ampleur réelle de la réforme
 pénale, et le fin du XVIII^e siècle, et le sens qui y
 prend la disqualification des supplices, ^{retrouver} ~~deux~~ honnêtes
 doivent être compris dans leur compilation : la ^{critique} ~~la~~ ~~figure~~
 générale, ~~la~~ ~~de l'ancien~~ ~~et de l'ancien~~ ~~confin~~
 les règles d'exercice de l'ancienne de justice, —
 attique même de l'exercice et de l'ancien de
 système pénal, par des motifs ~~de la~~ ^{de} philosophie,
 par des hommes de loi, et par des "philosophes"; et les
 refus républicains, qui a été ^{BnF MSS} ~~proposé~~ dans sa manifesta-
 tion mais répétée, sous différentes formes, du
 nouveau ^{système} ~~comme~~ de l'ancien système. Dans ces
 critiques comme dans les lettres, dans les réformes
 comme dans les refus, de quoi s'agit-il ?

~~En apparence, d'une justice pénale qui~~
~~est~~ ^{à la fois} ~~irrégulière et excessive. Ce qu'on reprochait~~
~~à la fois~~ ~~irrégulière~~

Le 24 Mars 1790, Thouret ouvre la
 discussion (p 17.)

cette détermination produit deux
~~sorts~~ ^{sens} de l'eff. Une inégalité d'abord. Elle
 est ~~inégale~~ ^{inégale} et inégale par les multiplicités
 de richesses qui sont chargés de rassurer, mais
 qui ne constituent pas une pyramide unique
 et cohérente. ni même l'équilibre de côté, les richesses
 s'accumulent, il faut tenir compte des ~~des~~ ^{des} ~~richesses~~
 de cherches et de conflits entre différents
 riches : ceux de l'ancien (qui sont com-
 munes par la répartition de petits profits) ; ceux
 du Roi qui contrôle les richesses et les coordonne ;
 les ~~partes~~ ^{partes} ~~du~~ ^{du} villages avec le nouveau intermédiaire
 du résident ; ^{à qui} ~~avec~~ ^{avec} les riches de riches qui sont
 accordés ~~sans~~ ^à ~~des~~ ^{des} ~~riches~~ ^{riches} ~~riches~~ ^{riches} (les
 marchands, les ~~autres~~ ^{autres} ~~liés~~ ^{liés} ~~à~~ ^à ~~riches~~ ^{riches} ~~riches~~ ^{riches}
 riches les ~~riches~~ ^{riches} ; ~~et~~ ^{et} ~~qui~~ ^{qui} ~~à~~ ^à ~~riches~~ ^{riches} ~~riches~~ ^{riches}
 à jouer les ~~riches~~ ^{riches} ^{autres} ~~riches~~ ^{riches} ~~riches~~ ^{riches} ~~riches~~ ^{riches}
 le ~~haut~~ ^{haut} ~~royal~~ ^{royal} ~~ou~~ ^{ou} ~~les~~ ^{les} ~~riches~~ ^{riches} ~~riches~~ ^{riches}
 multiplicités ~~de~~ ^{de} ~~riches~~ ^{riches} ~~riches~~ ^{riches} ~~riches~~ ^{riches}
 nous se ~~riches~~ ^{riches} ~~riches~~ ^{riches} ~~riches~~ ^{riches} ~~riches~~ ^{riches}
~~riches~~ ^{riches} ~~riches~~ ^{riches} ~~riches~~ ^{riches} ~~riches~~ ^{riches}
 une ~~riches~~ ^{riches} ~~riches~~ ^{riches} ~~riches~~ ^{riches} ~~riches~~ ^{riches}
 rend cette ~~riches~~ ^{riches} ~~riches~~ ^{riches} ~~riches~~ ^{riches} ~~riches~~ ^{riches}.